

**52030 - Equipement matériel
et mobilier des collèges publics**

**Proposition d'attribution de subventions
d'investissement aux collèges publics
pour l'acquisition d'équipements**

Rapport n° CP/2019/287

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le Département est responsable de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers, pour un montant total de 46 748,26 €.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs et la reprographie (auto-laveuses, tondeuses à gazon, photocopieurs...).

A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements, détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentant une proposition d'engagement total de 46 748,26 € TTC en faveur des collèges suivants :

- Territoire Nord : Kléber à Haguenau, Otfried à Wissembourg, Charles de Gaulle à Seltz ;
- Territoire Sud : des Cigognes à Gerstheim, Romain Rolland à Erstein ;
- Territoire Eurométropole : Galilée à Lingolsheim, Hans Arp à Strasbourg.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 20 juin 2019, a émis un avis favorable concernant ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
45619	204-20431-221	250 000,00 €	148 723,89 €	46 748,26 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 46 748,26 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, stylized loop at the end.

Frédéric BIERRY